

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL2024_051**

**CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE
D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE
DE DUCY-SAINTE-MARGUERITE**

Séance du 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 27 juin, à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec, située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 21 juin 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 21 juin 2024.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	36	42
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les conseillers communautaires suivants :
Dominique ANGOT, Isabelle AUBRY (suppléante de Guillaume LEMENAGER), Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

*Sandrine GARÇON a donné pouvoir à Didier COUILLARD
 Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT
 Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
 Gérard LEU a donné pouvoir à Colette ORIEULT
 Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Nadine BACA
 Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 11 avril 2024 est adopté à l'unanimité

**DEL2024_051 : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE
AVEC LA COMMUNE DE DUCY-SAINTE-MARGUERITE**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Ducs-Sainte-Marguerite,
- Vu l'avis favorable de la commission voiries et entretien des infrastructures en date du 21 mai 2024,
- Vu l'avis favorable du bureau en date du 5 juin 2024.

Considérant que la commune de Ducs-Sainte-Marguerite mène une opération d'aménagement de la voie communale, dite route de Loucelles, comprenant des travaux de réfection de voirie, de gestion des eaux pluviales et de création de trottoirs.

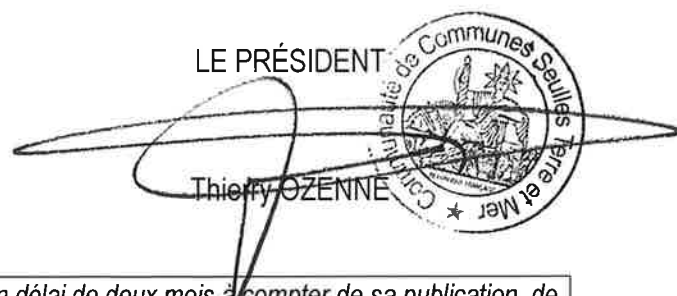
Considérant qu'il est proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage pour la réfection de voirie à la commune de Ducs-Sainte-Marguerite et de lui verser un fond de concours correspondant à la bande roulante soit 32 283,28 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Ducs-Sainte-Marguerite, instituant un fonds de concours de 32 283,28 € HT, ainsi que les avenants à venir et tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE PRÉSIDENT
Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN